

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-02-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de février deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud (absente)
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2016-02-017

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des 11 et 25 janvier 2016
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du rapport budgétaire comparatif au 31 décembre 2015
8. Adoption des comptes à payer
9. Avis de motion, règlement emprunt rue Paquin et aménagement bureau au garage municipal
10. Adoption règlement 183, modifiant articles au règlement de zonage
11. Adoption règlement 184, créant une zone résidentielle Rb-6
12. Dérogation mineure, rang de la Chapelle
13. Paiement Construction et Pavage Portneuf, réfection rue Bellevue

14. Paiement Groupe Qualitas, réfection rue Bellevue
15. Paiement Trottier Construction, bâtiment non-chauffé
16. Abri Parc des Aînés (reporté)
17. Inscription colloque sur la sécurité civile
18. Campagne de financement, Groupe Scouts Portneuf
19. Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats,
20. Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités, service-conseil des ressources humaines et relations du travail
21. Dépôt d'une demande de contribution non remboursable au Fonds de croissance de la MRC de Portneuf : quai de Portneuf et terrain adjacent
22. Dépôt d'une demande de contribution non remboursable à l'Office du tourisme de Québec (OTQ) et au Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) : quai de Portneuf et terrain adjacent
23. Acceptation démission et engagement de pompiers volontaires
24. Exclusion d'une partie du lot 2 981 289 (station de pompage) des biens du domaine public de la Ville afin de corriger une irrégularité relativement à une servitude de passage
25. Servitude de passage sur une partie du lot 2 981 289 (station de pompage) dans le cadre d'une correction de titres de propriété; autorisation de signature
26. Institutionnalisation des écoles primaires de Saint-Alban et Deschambault-Grondines – Appui aux conseils d'établissements
27. Autorisation de passage, Grand Défi Pierre Lavoie
28. Autorisation de passage, Société de recherche pour le cancer
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard arrive et occupe son siège à 19h35.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h33 Fin : 19h57

Rés.2016-02-018

Adoption des procès-verbaux des 11 et 25 janvier 2016.

Une copie des procès-verbaux ont été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville des 11 et 25 janvier 2016 soient acceptés tel que présentés.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 8 février 2016. (du 12 janvier au 8 février 2016).

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 décembre 2015 est déposé au conseil municipal, le 8 février 2016.

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif au 31 décembre 2015

Un rapport budgétaire comparatif en date du 31 décembre 2015 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 8 février 2016, par la directrice générale et trésorière.

Rés.2016-02-019

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 754 998.40 \$.

Liste des comptes à payer	333 535.70 \$
Liste des chèques émis	59 443.77 \$
Liste des chèques manuels	111 002.10 \$
Liste chèques manuels	130 892.77 \$
Liste des paiements en ligne	68 349.79 \$
Dépôt salaires	51 774.27 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Avis de motion, règlement emprunt rue Paquin et aménagement d'un bureau au garage municipal

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis, par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour la réfection complète de la rue Paquin par la réparation des réseaux d'égout, le remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction du profil de la rue et de sa structure incluant la pose d'un trottoir ainsi que l'aménagement d'un bureau au garage municipal.

Rés.2016-02-020

Adoption règlement 183, modifiant articles au règlement de zonage

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 183 « Modifiant les articles 6.3.3.2 et les sous sections 7.2.2, 7.2.3, 7.2.4 et 10.2.1 du règlement de zonage #116 » soit adopté.

Rés.2016-02-021 Adoption règlement 184, créant une zone résidentielle Rb-6

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 184 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer une zone résidentielle de moyenne densité (Rb-6) à même une partie de la zone résidentielle de faible densité (Ra-4) » soit adopté.

Rés.2016-02-022 Dérogation mineure, rang de la Chapelle

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal édition de janvier 2016;

Attendu que la demande consiste à permettre la construction d'une résidence avec une orientation à moins de 45° de la ligne parallèle à la ligne de la rue pour favoriser l'ensoleillement tout au cours de l'année en particulier durant la période hivernale.

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9380-81-9930 situé sur les lots 2 980 084 et 2 979 949 au rang de la Chapelle.

Rés.2016-02-023 Paiement Construction et Pavage Portneuf, réfection rue Bellevue

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la rue Bellevue, tel que recommandé par WSP Canada, au montant de 20 900.72\$ taxes incluses.

Rés.2016-02-024 Paiement Groupe Qualitas, réfection rue Bellevue

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à SNC-Lavalin Groupe Qualitas inc. pour les travaux de surveillance de la rue Bellevue, tel que recommandé par WSP Canada, au montant de 5 184.19 \$ taxes incluses.

Rés.2016-02-025 Paiement Trottier Construction, bâtiment non-chauffé

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à Trottier Construction pour la construction du bâtiment non-chauffé au montant de 11 824.87 \$ taxes incluses.

Rés.2016-02-026 Inscription colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 402.40 \$ taxes incluses et la participation d'une personne du service des incendies au colloque de la sécurité civile qui aura lieu les 15, 16 et 17 février 2016 à Québec.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2016-02-027 Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 750.00 \$ au Groupe Scouts Portneuf.

Rés.2016-02-028 Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour analyser trois dossiers pour des garages non conformes.

Rés.2016-02-029 Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités, service-conseil des ressources humaines et relation du travail

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la Fédération Québécoise des Municipalités pour réaliser un portrait de la situation – fonctionnement de la municipalité, tel que la proposition en date du 25 janvier 2016, au taux horaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$).

Rés.2016-02-030 Dépôt d'une demande de contribution non remboursable au Fonds de croissance de la MRC de Portneuf : quai de Portneuf et terrain adjacent

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande une aide financière au montant de 10 000 \$ au fonds de croissance de la MRC de Portneuf pour la réalisation :

- du Plan directeur d'aménagement pour le terrain adjacent au quai de Portneuf;
- du Modèle d'affaires pour l'offre de services et d'activités touristiques;
- du Plan d'affaires pour l'ensemble du projet du site du quai de Portneuf;
- de la demande de financement à déposer à la Stratégie maritime du ministère du Tourisme;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf s'engage à verser un montant de 25 000 \$ pour la réalisation de ce mandat, tel que prévu au budget.

QUE monsieur le maire ou madame la directrice générale soit autorisé à signer les documents se rattachant à cette demande.

Rés.2016-02-031 Dépôt d'une demande de contribution non remboursable à l'Office du tourisme de Québec (OTQ) et au Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) : quai de Portneuf et terrain adjacent

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande une aide financière au montant de 41 892 \$ à l'OTQ et au SCN pour la réalisation :

- du Plan directeur d'aménagement pour le terrain adjacent au quai de Portneuf
- du Modèle d'affaires pour l'offre de services et d'activités touristiques;
- du Plan d'affaires pour l'ensemble du projet du site du quai de Portneuf;
- de la demande de financement à déposer à la Stratégie maritime du ministère du Tourisme;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf s'engage à verser un montant de 25 000 \$ pour la réalisation de ce mandat, tel que prévu au budget.

QUE la Ville de Portneuf soit autorisée à faire les démarches nécessaires pour l'obtention de la contribution non remboursable.

QUE monsieur le maire ou madame la directrice générale soit autorisé à signer les documents se rattachant à cette demande.

Rés.2016-02-032 Acceptation démission et engagement de pompiers volontaires

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les démissions de messieurs Jean-Benoît Piché, Yoan Rochefort et Steve Larochelle comme pompiers volontaires.

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs Rodrigue Paquet, Maxime Lefebvre, Sébastien Teed et de madame Mélissa Darveau comme pompiers volontaires.

Rés.2016-02-033

Exclusion d'une partie du lot 2 981 289 (station de pompage) des biens du domaine public de la Ville afin de corriger une irrégularité relativement à une servitude de passage

Considérant que la Ville avait accordé une servitude de passage en faveur des parties des lots 217 et 222 du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf (aujourd'hui les lots 2 979 838 et 2 979 839 du cadastre du Québec) au propriétaire de l'époque, soit Le Domaine des Érables de Portneuf inc., aux termes d'un acte reçu devant Me Raynald Leclerc, notaire, le 1^{er} mars 1999 et inscrit au registre foncier sous le numéro 494 522;

Considérant que cet acte n'a pas été précédé de l'adoption d'un règlement ayant pour objet d'exclure l'emprise de l'assiette de cette servitude de passage des biens du domaine public de la Ville;

Considérant qu'afin de régulariser la situation, il est nécessaire d'exclure l'assiette de la servitude des biens du domaine public de la Ville, laquelle assiette est démontrée au certificat de localisation préparé par monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre, en date du 8 décembre 2009, sous le numéro 4982 de ses minutes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal exclue l'assiette de la servitude démontrée au certificat de localisation préparé par monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre, en date du 8 décembre 2009, sous le numéro 4982 de ses minutes, des biens du domaine public de la Ville.

Rés.2016-02-034

Servitude de passage sur une partie du lot 2 981 289 (station pompage) dans le cadre d'une correction de titres de propriété; autorisation de signature

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal pour exclure des biens du domaine public de la Ville l'assiette de la servitude démontrée au certificat de localisation préparé par monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre, en date du 8 décembre 2009, sous le numéro 4982 de ses minutes;

Considérant le projet d'acte de servitude préparé par Me Annie Dion, notaire, joint à la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit autorisé à signer, au nom de la ville, l'acte de servitude portant sur une partie du lot 2 981 289 du cadastre du Québec, propriété de la Ville, et préparé par Me Annie Dion, notaire, afin de régulariser le passage en faveur des lots 2 979 838 et 2 979 839, propriété de 7790775 Canada inc., successeur en titres du Domaine des Érables de Portneuf inc.

Rés.2016-02-035

Institutionnalisation des écoles primaires de Saint-Alban et Deschambault-Grondines – Appui aux conseils d'établissements

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf a confirmé, lors de son assemblée des commissaires du 25 novembre 2015, sa décision d'institutionnaliser l'École Saint-Charles-de-Grondines avec l'École du Phare de Deschambault et l'École le Goéland de Saint-Alban avec l'École Sainte-Marie de Saint-Marc-des-Carières, à compter de l'entrée 2016;

Considérant que 80 mémoires ont été déposés lors de la consultation publique s'opposaient à la décision d'institutionnalisation et qu'ils n'ont pas été tenus en compte lors de la prise de décision de la commission scolaire;

Considérant que l'Assemblée nationale a déposé le projet de loi 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

Considérant que M. Michel Matte, député de Portneuf, supporte sans équivoque la démarche entreprise par les parents pour demander aux commissaires de suspendre leur décision concernant l'institutionnalisation des écoles de Deschambault-Grondines, de Saint-Alban et de Saint-Marc-des-Carières;

Considérant que les conseils d'établissement (C.E.) de ces 4 écoles concernées par ces regroupements ont demandé, par le biais d'une lettre adressée au préfet, de les supporter dans leur démarche auprès de la Commission scolaire de Portneuf pour faire renverser la décision d'institutionnaliser ces établissements;

Considérant que le conseil de la MRC est très préoccupé par l'impact qu'auront ces fusions annoncées sur la qualité de vie des milieux et des familles;

Considérant que d'autres milieux pourraient vivre une situation similaire dans un avenir rapproché;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville Portneuf appuie les quatre conseils d'établissement, soit les C.E. des écoles du Phare, du Goéland, Ste-Marie et Saint-Charles-de-Grondines pour suspendre ou reporter la décision prise par le conseil des commissaires le 25 novembre 2015, et pour demander que ces derniers reconsidèrent les autres solutions proposées par les milieux concernés;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Pierre Moreau, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, à M. David Montminy, président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf, à M. Jean-Pierre Soucy, directeur général de la Commission scolaire de Portneuf ainsi qu'aux conseils d'établissement des écoles concernées.

Rés.2016-02-036 Autorisation de passage, Grand Défi Pierre Lavoie

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Grand Défi Pierre Lavoie sur notre territoire le 15 mai 2016.

Rés.2016-02-037 Autorisation de passage, Société de recherche pour le cancer

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de monsieur Normand Boulanger concernant l'événement au nom de la Société de recherche pour le cancer sur le territoire le 2 août 2016.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 10 Fin : 20 : 14

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 15 hres.

Maire

Greffière